

L'ajournement

Nous parlons là du genre de promesses que les conservateurs ont faites au cours de la dernière campagne électorale. Je voudrais citer des extraits de leur documentation électorale, et surtout du document que le chef de l'opposition d'alors a publié le 5 juillet, à Prince-Albert. Étant donné que de nombreux producteurs sont liés par des emprunts à longue échéance qu'ils ont contractés à un taux d'intérêt élevé, les conservateurs promettent dans cette documentation d'affecter sur-le-champ les fonds nécessaires afin que les producteurs puissent refinancer ces emprunts aux taux courants. Quand le gouvernement va-t-il proposer cette mesure législative? C'est très clair. Il a dit qu'il réduirait le taux d'intérêt sur les emprunts consentis par la Société du crédit agricole et sur tous les autres emprunts agricoles et qu'il affecterait des fonds sur-le-champ afin que les prêts non remboursés puissent être refinancés aux taux courants. Il n'en a rien fait. Il n'a pas proposé de projet de loi. Le ministre de l'Agriculture n'a pas fait inscrire au *Feuilleton* de mesure qui puisse remplir cette promesse électorale ou une autre.

J'ai demandé au ministre s'il envisagerait de mettre sur pied un programme semblable à celui des États-Unis, mais adapté aux besoins et aux ressources du Canada. Le programme américain prévoit la possibilité, dans le cas des prêts accordés par l'administration des prêts agricoles, de remettre jusqu'à 25 p. 100 sur une période de cinq ans et, lorsque les banques sont disposées à renoncer à 10 p. 100 de la dette, il garantit 90 p. 100 du solde. J'ai demandé au ministre s'il mettrait ce programme en œuvre comme les États-Unis l'ont fait il y a deux mois. Le ministre a montré son ignorance en disant que le programme n'était encore qu'à l'état de projet. En réalité, le gouvernement américain l'a adopté le 18 septembre et mis tout de suite en application.

Le pire vient de ce que 39,000 exploitations agricoles familiales au Canada font face à une crise financière des plus graves. Selon la SCA, environ 1,700 de ces familles sont au bord de la faillite, sans pouvoir obtenir de financement agricole parce que la vente de leurs produits rapporte trop peu, leurs dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter, tout comme les taux d'intérêt, et la valeur foncière est à la baisse. Un grand nombre d'agriculteurs qui étaient en bonne posture financière il y a à peine quatre ou cinq ans, ne possèdent pratiquement plus d'avoir propre. Il y en a 1,700 dont l'exploitation est acculée à la faillite.

● (1815)

Nous demandons au ministre d'appliquer les politiques ou encore d'autres programmes qu'il a promis pendant la campagne électorale, et non de former des commissions d'examen du crédit agricole, comme si l'intervention de ces organismes contribuait largement à aider les agriculteurs aux abois.

La semaine dernière, quelqu'un a estimé devant le comité permanent que l'endettement des agriculteurs est passé de 5 milliards de dollars il y a deux ans à près de 19 milliards de dollars. La crise frappe durement les jeunes agriculteurs, les plus utiles, ceux-là qui assurent au moins la moitié de la production agricole.

J'espère que le secrétaire parlementaire nous dira que le ministre s'apprête à prendre des mesures concrètes pour aider les agriculteurs à surmonter leur endettement énorme.

[Français]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais répondre à cette question car, à mon avis, notre gouvernement assume très bien ses responsabilités en matière d'agriculture. Mon honorable ami d'Algoma (M. Foster) devrait savoir, puisque ce sont les politiques désastreuses en matière économique du gouvernement qui nous a précédés qui ont provoqué les situations dans lesquelles se débattent effectivement les producteurs agricoles... Il est bien évident que ce n'est pas en deux mois que l'on peut corriger 20 ans de négligences de la part du gouvernement précédent. Il est bien évident que ce serait absolument impossible et ce n'est même pas envisageable de pouvoir, d'un coup sec, réduire des taux d'intérêt qui sont effectivement élevés, on le comprend.

Cependant, la semaine dernière, monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé deux nouvelles très importantes pour les agriculteurs canadiens. Il a tout d'abord annoncé que les taux d'intérêt qui sont actuellement demandés par la Société du crédit agricole ont subi une baisse considérable. Depuis le 10 décembre, l'intérêt sur les prêts approuvés dans le cadre de la Loi sur le crédit agricole a diminué. Suite à cette baisse, les prêts à terme de cinq ans portent un intérêt de 13.25 p. 100, ceux à terme de 10 ans à 13% p. 100 et ceux de 20 ans, à 14 p. 100. Effectivement, même si relativement 1 p. 100 peut sembler une petite diminution, il n'en demeure pas moins que répartis sur des centaines de milliards de dollars, des centaines de millions de dollars de prêts, il est bien évident que cela a une incidence tout à fait bénéfique. Cela représente, en fait, une diminution de 3/4 p. 100 selon les termes. De plus, le taux d'intérêt exigé sur les prêts de la loi sur le crédit, le syndicat agricole a baissé lui aussi. Il est passé de 13 3/4 à 13 1/4.

La deuxième annonce qui a été faite par l'honorable ministre de l'Agriculture rejoint aussi les préoccupations de l'honorable député. Ce dernier s'inquiète de ce qui arrivera après le 15 janvier aux fermes qui ont été touchées par l'arrêt des procédures en recouvrement de la part de la SCA. D'ailleurs, on remarque que c'est tout récemment que les représentants de l'ancien gouvernement qui nous a précédés s'inquiètent de la cause des producteurs agricoles. Avant on ne s'en inquiétait pas.

Le ministre a demandé, monsieur le Président, à la Société du crédit agricole d'élargir le mandat de ses commissions d'appel afin qu'elles puissent réviser les cas à l'égard desquels elle envisage la reprise de biens hypothéqués.

Il existe 10 commissions d'appel, une par province, et chacune d'elles est composée d'agriculteurs expérimentés. A la demande des emprunteurs qui sont sur le point de voir la Société du crédit agricole entreprendre la réalisation de ces garanties, ou de ceux qui sont dans une situation financière qui est très précaire, les commissions d'appel, et cela est important, vont procéder à l'étude des dossiers. Chaque situation des producteurs agricoles va être étudiée d'une manière impartiale par une tierce partie. Cela m'apparaît important étant donné les circonstances, monsieur le Président. Les commissions d'appel vont permettre à l'agriculteur d'inviter tous ses créanciers à se présenter devant elles. En présence de tous ceux qui sont intéressés par la survie de cet agriculteur, il faut penser à la survie